

# Dépôt Butagaz de Reichstett



## Présentation de l'établissement

En France, le Butane et le Propane appelés également GPL (Gaz de Pétrole Liquifié) proviennent principalement du raffinage du pétrole brut. Toutefois, certains gisements de gaz naturel produisent également des GPL. Ces gaz sont facilement liquéfiables sous faible pression. Sous forme liquide, ils sont transportés en vrac par camions et wagons-citernes ou stockés chez vous dans des bouteilles ou des réservoirs métalliques.

Exploité depuis 1963, cet établissement, situé à 1,8km à l'ouest du «centre ville de Reichstett» a pour activités l'approvisionnement de bouteilles et la commercialisation vrac du Butane et du Propane, dans tous les départements de l'Est de la France. Ces activités sont réalisées grâce à des installations qui ont été modernisées à plusieurs reprises et qui continuent à bénéficier des progrès nouveaux, principalement en matière de sécurité. Les 2 stockages (de 150m<sup>3</sup> de Propane chacun) situés dans l'établissement, sont alimentés en produit par wagons-citernes et camions-citernes et sont destinés aux chargements des camions petits vrac.

## Information sur les risques et leurs effets

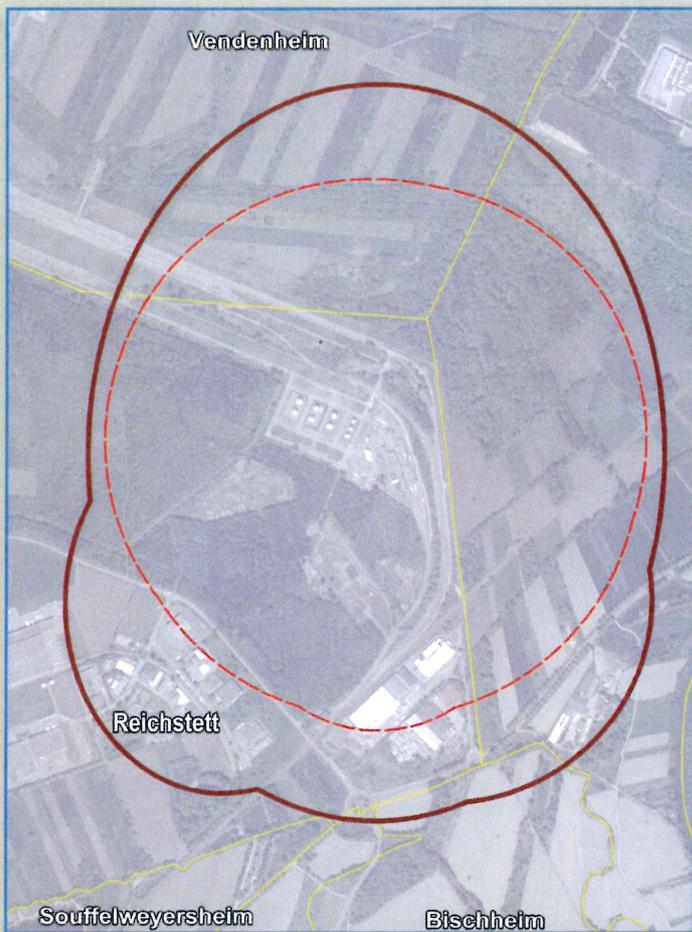
Produits concernés	Dangers	Types d'accident	Conséquences
Gaz liquéfiés : Butane, propane	Extrêmement inflammables et stockés sous pression	<ul style="list-style-type: none"><li>• Explosion (BLEVE*)</li><li>• Inflammation d'un nuage de gaz (UVCE)</li><li>• Jet enflammé</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Risque de blessures par projection d'éclats (bris de verre, chute de tuiles, ...) ou de lésions internes par effet de surpression.</li><li>• Brûlures par rayonnement</li><li>• Brûlures</li></ul>

### Le périmètre d'information résulte de scénarios d'accidents localisés dans :

#### Le stockage de propane

L'accident majeur peut intervenir si un réservoir de GPL se rompt ou si un relâchement de gaz très important se produit. Il peut se produire une boule de gaz enflammé et, dans certains cas, une explosion.

Dans ces situations, l'industriel déclenche l'alerte et met tout en œuvre pour maîtriser les effets de l'accident à l'intérieur du dépôt selon son POI : mais il peut arriver que l'impact de l'accident dépasse l'enceinte de l'établissement. Dans ce cas, c'est le PPI qui est déclenché.



**Légende**  
 — PPI Butagaz  
 - - - Périmètre du scénario majorant  
 — Limites de communes

## Mesures de prévention et de protection

Un **Plan d'Opération Interne (P.O.I)** est élaboré par BUTAGAZ : il est destiné à maîtriser les accidents à l'intérieur du site en utilisant les moyens d'intervention internes du dépôt en collaboration avec les moyens des sapeurs-pompiers du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) dont la mise en œuvre s'intègre dans les différents plans : POI puis PPI.

Si l'accident se développe hors du site, le Préfet met en œuvre le **Plan Particulier d'Intervention (PPI)** qui, sur un rayon de 1km :

- Organise les secours
- Réglemente la circulation autour de l'usine
- Prévoit l'alerte des populations environnantes.

## Contrôles et mesures de sécurité

La réglementation française et les directives européennes imposent des règles très strictes. L'établissement est soumis à la directive SEVESO 3 seuil haut. L'application rigoureuse de celle-ci est contrôlée par la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du logement (D.R.E.A.L).

Ces règles, ajoutées aux procédures de sécurité de BUTAGAZ, au métier du personnel d'exploitation, à la formation reçue, à l'expérience acquise et aux investissements consacrés à la Sécurité rendent très rare ce type d'accident majeur.

Pour bien connaître les risques, l'étude de danger envisage tous les scénarios d'accidents même les moins favorables. Les scénarios les plus extrêmes, fort peu probable «une boule de gaz enflammée», ont montré la nécessité de la mise en place d'un périmètre de sécurité de 1km autour du dépôt. C'est donc ce périmètre qui a été choisi pour informer la population.

BUTAGAZ s'assure en permanence de la compétence du personnel du site grâce à un programme général de formation.

## L'alerte

L'alerte est réalisée par des sirènes (son montant et descendant de trois fois une minute et quarante et une secondes, séparé par un court silence) testées le 1er mercredi de chaque mois à midi.

**Vous devez alors appliquer  
 «Les bons réflexes  
 de la fiche jointe»**



Pour tout renseignement complémentaire sur les risques industriels, merci de vous référer au **Document-Guide joint**, édité par le **SPPI Strasbourg-Kehl**.